




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15514-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.539**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Héliot BRAMI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Héliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Direction Projets Hydrauliques & PluvialRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/05/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Maurice CHAZEAU**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : AVENANT N°1 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le 21 Septembre 2010 aux attributaires, le marché de schéma directeur et zonage des eaux pluviales.

Ce marché se décompose en 2 lots :

- Le premier lot a pour objet le schéma directeur des eaux pluviales hors topographie, notifié à la société SAFEGE pour un montant de **314 960 € HT soit 376 692,16 € TTC**
- Le deuxième lot a pour objet les levés topographiques du réseau et des ouvrages pluviaux dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales, notifié à la société BILICKI pour un montant de **33 090 € HT soit 39 575,64 € TTC**.

Le marché du schéma directeur et zonage des eaux pluviales (hors topographie) a pour objet de :

- -Mettre à jour le plan des réseaux d'eaux pluviales,
- -Diagnostiquer l'origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés,
- -Prévoir et maîtriser l'impact du ruissellement urbain afin d'assurer la continuité de l'urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens,
- -Evaluer la faisabilité et proposer un programme chiffré de travaux par bassin versant afin d'améliorer l'existant et de contrôler l'urbanisation future,
- -Proposer un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ce marché du schéma directeur des eaux pluviales s'inscrit dans le cadre des réflexions à l'élaboration du futur PLU de la commune.

Il aboutit à la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement pluvial établi en cohérence avec les projets d'urbanisme, ainsi qu'à l'établissement d'une carte d'aléa de ruissellement.

Il était précisé que cette dernière mission n'était à réaliser que sur la zone des quartiers Ouest : secteur de la Chartreuse jusqu'à la Beauvalle en passant par la zone d'Encagnagne, sur l'enveloppe hydrogéomorphologique par analyse diachronique réalisée en milieu urbain, issue de l'étude réalisée par SIEE pour la DDE 13 en 2005.

Il s'agit désormais de rajouter dans le marché la prise en compte de la caractérisation de l'aléa inondation sur l'emprise hydrogéomorphologique de la ZI des Milles, en amont de la RD 9, mission non prévue à l'origine.

En effet, cette zone est soumise à la fois au débordement du ruisseau de la Petite Jouine et au ruissellement pluvial de surface lié à la mise en charge du réseau du secteur. Les services de l'état ont porté à connaissance de la commune une étude de synthèse de l'inondabilité sur le territoire, qui conclut entre autre, à ne pas valider la modélisation existante sur le ruisseau de la Jouine.

Aussi, il est nécessaire de reprendre l'aléa inondation de ce ruisseau dans sa partie en amont de la RD9 et d'y associer, compte tenu de la simultanéité des phénomènes, la prise en compte de l'aléa de ruissellement.

La prestation prévue dans le présent avenant prévoit la modélisation de l'aléa inondation de la Petite Jouine complétée simultanément à l'aléa de ruissellement pluvial du secteur selon la même méthodologie que celle développée dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales.

Les prestations faisant l'objet du présent avenant ont une incidence de + **21 750,00 € HT soit 26 013,00 € TTC** sur le montant initial du marché soit + **6,9 %**.

Le délai global du marché reste inchangé.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, aux termes duquel tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, le présent projet d'avenant n°1 au marché n°A10-049 a été soumis à la commission d'appel d'offres du jeudi 31 mars 2011, laquelle commission a exprimé un avis favorable.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cet avenant n°1 au marché A10-049, relatif aux modifications techniques énoncées ci avant,
- **AUTORISER** Madame Le Député-Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer cet avenant n°1 et tout document s'y rapportant.
- **DIRE** que ces sommes seront imputées sur la ligne budgétaire 90811 202 2158 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.539 - AVENANT N°1 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR  
ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 45</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 45</b>
<b>Pour</b>	<b>: 45</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Aix en Provence**

LA VILLE

Direction Adjointe des Services Techniques Hydraulique – Voirie

Département Hydraulique

Direction des Projets Hydrauliques et du Pluvial

CC/

**MARCHE D'ETABLISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES  
EAUX PLUVIALES**

**MARCHE N° A10-049 notifié le 21 septembre 2010  
à SAFEGE S.A**

**AVENANT N°1  
PORTANT PRISE EN COMPTE DANS L'ETUDE EN COURS DE L'ALEA INONDATION  
DE LA « PETITE JOUINE » COMPLETE PAR L'ALEA RUISSELLEMENT PLUVIAL DU  
SECTEUR**

## 1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

### 1.1 – Identification du marché et de ses avenants

Marché d'études n°A10-049, signé le 13 septembre 2010, enregistré le 15 septembre 2010 par la Sous-préfecture d'Aix en Provence et notifié le 21 septembre 2010 à la. SAFEGE S.A.

Objet du marché : Etudes en vue de l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement pluvial sur le territoire de la Commune

Durée du marché : Après notification du marché, le point de départ de chacun des délais d'exécution des documents est fixé par ordre de service

Le délai d'exécution des études est de :

Phase	Contenu des phases	Durée contractuelle
1	Recueil de données, levés topographiques et analyse du site	9,5 mois
2	Diagnostic de l'existant	2,5 mois
3	Proposition d'aménagement et chiffrage : situation actuelle et zones d'urbanisation future	4 mois
4	Faisabilité des aménagements retenus et élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial	1 mois
5	Zonage pluvial	1 mois
TOTAL GENERAL.....		18 mois

Le délai global de l'étude ne pourra pas excéder 18 mois.

Le délai de chaque phase part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution de la phase.

**Montant du marché** : 314 960,00 € HT, soit 376 692,16 € TTC.

### 1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

**d'une part**, la ville d'Aix en Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint au Maire, délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal n°2010-205 du 8 mars 2010 rendue exécutoire le 12 mars 2010 et n° 2010-468 du 17 mai 2010 rendue exécutoire le 21 mai 2010 ;

**d'autre part**, SAFEGE S.A Direction Déléguée Méditerranée – DOM – Agence d'Aix en Provence, Aix –Métropole - Bt D – 30, avenue Malacrida – 13100 Aix en Provence représentée par Monsieur Sébastien BOUAT, Directeur du Service Hydraulique, habilité à engager la société

Le siège social de **SAFEGE S.A** est implanté : Parc de l'île, 15/27 rue du port 92022 Nanterre Cedex. Cette société inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre est immatriculée sous le numéro SIREN : 542 021 829.

## 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

### EXPOSE DES MOTIFS :

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 19 du CCAG prestations intellectuelles qui prévoit que « *pendant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut prescrire au titulaire des modifications de caractères techniques ou accepter les modifications qu'il propose ... Le titulaire doit fournir un devis détaillé indiquant les modifications de prix et de délais à prévoir .... La formulation de ces modifications par le pouvoir adjudicateur donne lieu à l'établissement d'un avenant.* »

Il s'agit de rajouter dans le marché n°A10-049 avec la société SAFEGE la prise en compte de la caractérisation de *l'aléa inondation* sur l'emprise hydrogéomorphologique de la ZI des Milles, en amont de la RD 9, mission non prévue à l'origine.

En effet, cette zone est soumise à la fois au débordement du ruisseau de la Petite Jouine et au ruissellement pluvial de surface lié à la mise en charge du réseau du secteur. Les services de l'état ont porté à connaissance de la commune, une étude de synthèse de l'inondabilité sur le territoire, qui conclue entre autre, à ne pas valider la modélisation existante sur le ruisseau de la Jouine.

Aussi, devient-il nécessaire de reprendre *l'aléa inondation* de ce ruisseau dans sa partie en amont de la RD9 et d'y associer, compte tenu de la simultanéité des phénomènes, la prise en compte de *l'aléa de ruissellement*.

La prestation prévue dans le présent avenant prévoit la modélisation de *l'aléa inondation* de la petite Jouine complété simultanément à *l'aléa de ruissellement pluvial* du secteur selon la même méthodologie que celle développé dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales.

L'analyse, la méthodologie appliquée et les rendus cartographiques, seront identiques à ceux prévus sur le secteur des quartiers Ouest.

### ARTICLE PREMIER : IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS

Le présent avenant est conclu entre :

**d'une part**, la ville d'Aix en Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint au Maire, délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_, rendue exécutoire le \_\_\_\_\_,

**d'autre part**, SAFEGE S.A Direction Déléguée Méditerranée – DOM – Agence d'Aix en Provence, Aix –Métropole - Bt D – 30, avenue Malacrida – 13100 Aix en Provence représentée par Monsieur Sébastien BOUAT, Directeur du Service Hydraulique, habilité à engager la société

Le siège social de **SAFEGE S.A** est implanté : Parc de l'île, 15/27 rue du port 92022 Nanterre Cedex. Cette société, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, est immatriculée sous le numéro SIREN : 542 021 829.

**ARTICLE 2 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Compte tenu des éléments contenus dans l'exposé des motifs, le marché n°A10-049 d'études en vue de l'établissement du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales (désigné au chapitre 1) est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

**ARTICLE 3 : ETENDUE DE LA PRESTATION**

La prestation prévue dans le présent avenant prend en compte la modélisation de l'aléa inondation de la petite Jouine complété simultanément à l'aléa de ruissellement pluvial du secteur selon la même méthodologie que celle développée dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales. L'analyse, la méthodologie appliquée et les rendus cartographiques, seront identiques à ceux prévus sur le secteur des quartiers Ouest.

Les articles 2 « Description de l'existant », 3 « contenu de l'étude » du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) sont modifiés en conséquence afin d'intégrer dans leurs prescriptions la zone hydrogéomorphologique de la Z.I des Milles, en amont de la RD9.

**ARTICLE 4 : PRIX**

L'article 2 « Prix » de l'acte d'engagement est modifié ainsi qu'il suit :

Montant hors taxes	336 710,00 €
TVA au taux de 19,6%	65 995,16 €
Montant TTC	402 705,16 €
Soit en lettres	Quatre cent deux mille sept cent cinq euros et seize centimes

Ce montant résulte de la décomposition globale et forfaitaire des prix jointe en annexe.

**Article 5 : Exemple unique**

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué au maître de l'ouvrage.

**Article 6 : Autres clauses**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Pour la Société SAFEGE Nom et qualité du représentant  Fait à ..... Le..... Signature et cachet de la société	Pour la Ville d'Aix en Provence, Maître d'ouvrage Le représentant du Pouvoir Adjudicateur Fait à ..... Le..... Signature
--	---

**Pièce jointe : 1**



# MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Ville d'Aix-en-Provence  
Station Thermale et Climatique



VILLE D'AIX EN PROVENCE

Administration Générale  
Direction des Marchés Publics  
Place de l'hôtel de ville - 2<sup>o</sup> étage  
13616 AIX EN PROVENCE cedex 1  
Tél: 04 42 91 96 50

**AVENANT N°1 au MARCHÉ n° A10-049 du 21.09.2010  
avec SAFEGE S.A**  
**SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES**  
**(hors topographie)**  
**Lot n°1**  
(Dossier 10SCHDIR Lot n°1)

**DECOMPOSITION GLOBALE ET FORFAITAIRE DES PRIX**  
**DPGF**

---

Nombre de jours affectés par qualification et par étapes de l'étude										
Expert Prix unitaire : 1000 €/jour (1)		Chef de projet Prix unitaire : 950 €/jour (3)		Ingénieur Prix unitaire : 600 €/jour (5)		Technicien projeteur Prix unitaire : 320 €/jour (7)		Secrétariat Prix unitaire : ..... €/jour (9)		Frais divers
Nbre jour (2)	Montant (1) (2)	Nbre jour (4)	Montant (3) (4)	Nbre jour (6)	Montant (5) (6)	Nbre jour (8)	Montant (7) (8)	Nbre jour (10)	Montant (9) (10)	Forfait
□	□	0,5	475,00 €	16,0	9 600,00 €	17,0	5 440,00 €	□	□	200
		0,5	475,00 €	13,0	7 800,00 €	14,0	4 480,00 €			
		3,0	1 800,00 €	3,0	1 800,00 €	3,0	960,00 €			200,00 €
		3,0	2 850,00 €	27,0	16 200,00 €	340,0	108 800,00 €			3 500,00 €
		6,0	3 600,00 €							
		0,5	475,00 €	3,0	1 800,00 €	15,0	4 800,00 €			
1,0	1 000,00 €	1,0	950,00 €	12,0	7 200,00 €	8,0	2 560,00 €			3 500,00 €
1,0	1 000,00 €	5,0	4 750,00 €	5,0	3 000,00 €					
				4,0	2 400,00 €					
1,0	1 000,00 €	3,5	3 325,00 €	65,0	39 000,00 €	6,0	1 920,00 €			
1,0	1 000,00 €	2,0	1 900,00 €	44,0	26 400,00 €					
		1,5	1 425,00 €	21,0	12 600,00 €	6,0	1 920,00 €			

Désignation	Prix en € HT
<b>Phase 1 : Recueil de données, analyse du site et levés topographiques</b>	<b>181 700,00 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil de données et analyse du site y compris localisation des désordres, description du fonctionnement des ouvrages particuliers, délimitation des bassins versant, affectation des coefficients de ruissellement, identification des zones d'aménagement : Sous total</li> <li>Mission de base</li> <li>Complément pour la Z.I Les Milles</li> </ul>	15 715,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance et lever des réseaux - mise à jour des plans.</li> <li>Etape 1 : La reconnaissance du réseau pluvial comprenant l'ouverture systématique des tampons tel que décrite au cdp et la reconnaissance des parties aval (entre réseau et milieu naturel) ainsi que l'établissement du Plan minute nécessaire à l'état</li> <li>Etape 2 : Encadrement des levés topographiques des regards et ouvrages. Comportant la définition des besoins en données topographiques et l'encadrement du titulaire de la mission du lot 2 topographique.</li> <li>Etape 3 : Elaboration du plan complet et renseignement du SIG comprenant l'établissement du plan définitif des réseaux d'eaux pluviales compatible avec le SIG ville.</li> <li>Aspect Qualitatif comprenant l'inventaire des dysfonctionnements constatés et la campagne de mesure telle que décrite au cdp</li> <li>Rendu de l'analyse préliminaire y compris les réunions techniques et la réunion de présentation</li> </ul>	8 750,00 €
<b>Phase 2 : Diagnostic de la situation actuelle</b>	<b>58 115,00 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Hydrologie comprenant la confection des hydrogrammes ainsi que le choix des débits à prendre en compte pour la modélisation</li> <li>Modélisation hydraulique comprenant la construction du modèle, la saisie des canalisations et des ouvrages, le calage, la simulation : Sous total</li> <li>Mission de base</li> <li>Complément pour la Z.I Les Milles</li> </ul>	2 400,00 €
	45 245,00 €
	29 300,00 €
	15 945,00 €

• Rendu et synthèse cartographique y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	10 470,00 €
<b>Phase 3 : Propositions d'aménagements</b>	<b>62 750,00 €</b>
• Elaboration et modélisation des scénarios en situation actuelle - Définition des propositions d'aménagement pour résorber les dysfonctionnements observés, chiffrage des solutions	21 750,00 €
• Elaboration et modélisation des scénarios en situation future - Définition des propositions d'aménagement en fonction des scénarios d'urbanisation futurs, chiffrage des solutions	32 050,00 €
• Rendu des propositions y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	8 950,00 €
<b>Phase 4 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial</b>	<b>17 345,00 €</b>
• Elaboration du document final et réunion de présentation	17 345,00 €
• Mission de base	14 500,00 €
• Complément pour la Z.I Les Milles	2 845,00 €
<b>Phase 5 - Projet de zonage et de règlement en lien avec l'urbanisation future</b>	<b>16 800,00 €</b>
• Synthèse des études existantes	3 350,00 €
• Elaboration du projet de zonage, du zonage et des pièces écrites	11 900,00 €
• Rendu des projets y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	1 550,00 €
<b>Montant HT</b>	<b>336 710,00 €</b>
<b>TVA (19,6%)</b>	<b>65 995,16 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>402 705,16 €</b>

Nombre de jours affectés par qualification et par étapes de l'étude						
Expert Prix unitaire : 1000 €/jour (1)	Chef de projet Prix unitaire : 950 €/jour (2)		Ingénieur Prix unitaire : 600 €/jour (3)		Technicien projeteur Prix unitaire : 320 €/jour (7)	
	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire
	1,0	950,00 €	10,0	6 000,00 €	11,0	3 520,00 €
	1,0	1 000,00 €	33,0	19 800,00 €		0,00 €
	1,0	1 000,00 €	3,0	2 850,00 €	47,0	28 200,00 €
	1,0	1 000,00 €	1,0	950,00 €	1,0	600,00 €
	1,0	1 000,00 €	3,1	2 945,00 €	17,0	10 200,00 €
	1,0	1 000,00 €	2,0	1 900,00 €	14,0	8 400,00 €
		0,00 €	1,1	1 045,00 €	3,0	1 800,00 €
	1,5	1 500,00 €	1,0	950,00 €	4,0	2 400,00 €
		0,00 €		0,00 €	12,0	7 200,00 €
		0,00 €	1,0	950,00 €	1,0	600,00 €

Date, cachet et signature du candidat